



**HAUTS-DE-FRANCE
PASS COPROPRIÉTÉ**


Accompagner pour rénover

Fin des travaux : Février 2021

Rénovation énergétique de la Résidence Le Clos à Beauvais

Première copropriété du Beauvaisis à se
refaire une santé thermique avec le dispositif
régional Hauts-de-France Pass Copropriété !

Dossier de presse

Sommaire

Page 3 - Introduction

Page 4 - Fiche d'identité

Page 5 - Premier chantier beauvaisien du Hauts-de-France Pass Copropriété
- Des travaux attendus

Page 6 - Les déperditions thermiques constatées avant travaux
- Les travaux réalisés sur la Résidence

Page 7 - Le Maître d'oeuvre, un rôle essentiel

Page 8 - Des entreprises investies

Page 9 - Zoom sur le coût des travaux

Page 10 - Un plan de financement optimal
- Un accompagnement nécessaire sur les aides
- Chronologie du projet

Page 11 - Plan de financement des copropriétaires

Page 12 - Pourquoi rénover en copropriété ?

Pages 13 à 14 - Un dispositif régional dédié à la rénovation énergétique des copropriétés

Page 15 - Nos projets en copropriété

Pour inciter les ménages et les copropriétés à réaliser des travaux de rénovation énergétique, la Régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Energétique a mis en place un dispositif clé en main associant accompagnement technique complet et solution de financement adaptée reposant sur le principe du tiers-financement.

Depuis sa création en janvier 2014, la Régie a permis de rénover 707 logements individuels et a accompagné 17 copropriétés représentant 1 259 logements. Soit près de 49 millions d'euros d'investissement dans la rénovation énergétique des logements privés impliquant près de 750 entreprises locales.

Quel programme de travaux ? Quelles obligations ? Quel financement et quelles aides possibles ? Quelles entreprises ? Autant de questions et de réponses apportées par la Régie du SPEE sollicitée par le conseil syndical de la Résidence Le Clos dans le cadre de son projet de rénovation.

L'accompagnement de la Régie a permis de définir un programme de travaux ambitieux permettant de régler les problèmes rencontrés par les copropriétaires (inconfort, bâtiment vieillissant, etc.) tout en générant un potentiel d'environ 42% d'économies d'énergie pour la copropriété. Les travaux envisagés comme une contrainte par certains deviennent alors une vraie opportunité.

Au delà d'une entente parfaite entre les acteurs du projet (conseil syndical, syndic, entreprises), un des facteurs clés du succès a été l'optimisation du plan de financement (subventions et financement du reste à charge). Ainsi, ce projet d'environ 1,3 millions euros a été subventionné à hauteur de plus de 400 000 euros par l'ensemble des financeurs (ANAH, Agglomération du Beauvaisis, Département de l'Oise, Région), ce qui est considérable. Grâce à cela et à toute la pédagogie déployée à destination des copropriétaires durant le projet, le vote sur la réalisation des travaux a été quasiment unanime lors de l'assemblée générale du 05 mars 2019.

La Résidence Le Clos est la première copropriété du Beauvaisis à avoir fait confiance au Hauts-de-France Pass Copropriété. A ce jour, une vingtaine de copropriétés sont accompagnées par la Régie du SPEE.



Frédéric NIHOUS

Président du Service Public de l'Efficacité Energétique,
Conseiller régional des Hauts-de-France,
délégué à la politique de l'énergie, la
transition énergétique
et à la rénovation énergétique des
logements

RÉSIDENCE LE CLOS

BEAUVAIS (OISE)



TRAVAUX TERMINÉS

Construction de 1966
2 bâtiments / 70 logements

66% PO / 34% PB

Chauffage collectif au gaz, ECS individuel
(ballon électrique ou chauffe-bain gaz)



PROGRAMME DE TRAVAUX



Isolation thermique par l'extérieur
des pignons et des façades
Isolation des planchers bas
Réfection de l'étanchéité des toitures
terrasses avec isolation
Remplacement des menuiseries
des parties communes
Ventilation
Robinets thermostatiques
Electricité et éclairage

Coût des travaux : 1 229 057 euros TTC
Quote-part moyenne : 17 433 euros TTC

ECONOMIES D'ÉNERGIE

Consommation moyenne avant travaux

233 kWh/m².an (Etiquette E)

Consommation moyenne après travaux (selon étude) :

134 kWh/m².an (Etiquette C)



Economies d'énergie : ~ 42%

FINANCEMENT



259 388
euros



60 303
euros



48 000
euros



34 906
euros

soit :
402 597 euros
d'aides mobilisées

~33 % du montant des travaux



ACTEURS DU PROJET

SYNDIC : CABINET DUBOIS - DU PORTAL
AMO : CITÉMÉTRIE
MOE : SÉQUANAISE D'INGÉNIERIE
ARCHITECTE : Z.STUDIO



Premier chantier beauvaisien du Hauts-de-France Pass Copropriété

La résidence construite en 1966 située au cœur du quartier Saint-Jean vient d'achever sa mue. Grâce au Hauts-de-France Pass Copropriété, les 2 bâtiments ont été entièrement rénovés, gagnant ainsi en efficacité énergétique comme en esthétique !



Des travaux attendus

“ Le Clos c'est une petite résidence de 70 logements situés dans le quartier Saint-Jean. Je dirais que c'est une porte d'entrée de Beauvais. C'est une résidence ancienne qui n'avait pas connu de travaux depuis 10 ans environ. Je voyais que l'OPAC rénovait tous les logements autour de la résidence. Le quartier s'était considérablement amélioré alors que notre résidence n'était pas très propre, pas très entretenu. Les murs avaient besoin d'être refaits, l'électricité dans les parties communes était obsolète, les toits-terrasses étaient en mauvais état... il fallait faire quelque chose.

A partir de cette prise de conscience, ça a été ma mission de convaincre tout le monde de faire une réhabilitation. Au départ je ne savais pas trop vers qui me tourner, je suis donc allée à l'Adil à Beauvais. Ce sont eux qui m'ont orienté vers le Hauts-de-France Copropriété Pass Rénovation. A partir de là tout s'est enchaîné, les membres du Conseil syndical étaient d'accord. Ensuite nous l'avons mis à l'ordre du jour d'une assemblée générale, nous avons fait des réunions d'informations pour les copropriétaires...

Tout s'est très bien passé avec le Hauts-de-France Copropriété Pass Rénovation, le contact était très bon. Cette rénovation était nécessaire, tout a été prévu, remis à neuf... c'est une réhabilitation qui a assuré l'avenir de notre résidence. ”

Solange Mianney, ancienne présidente du Conseil Syndical

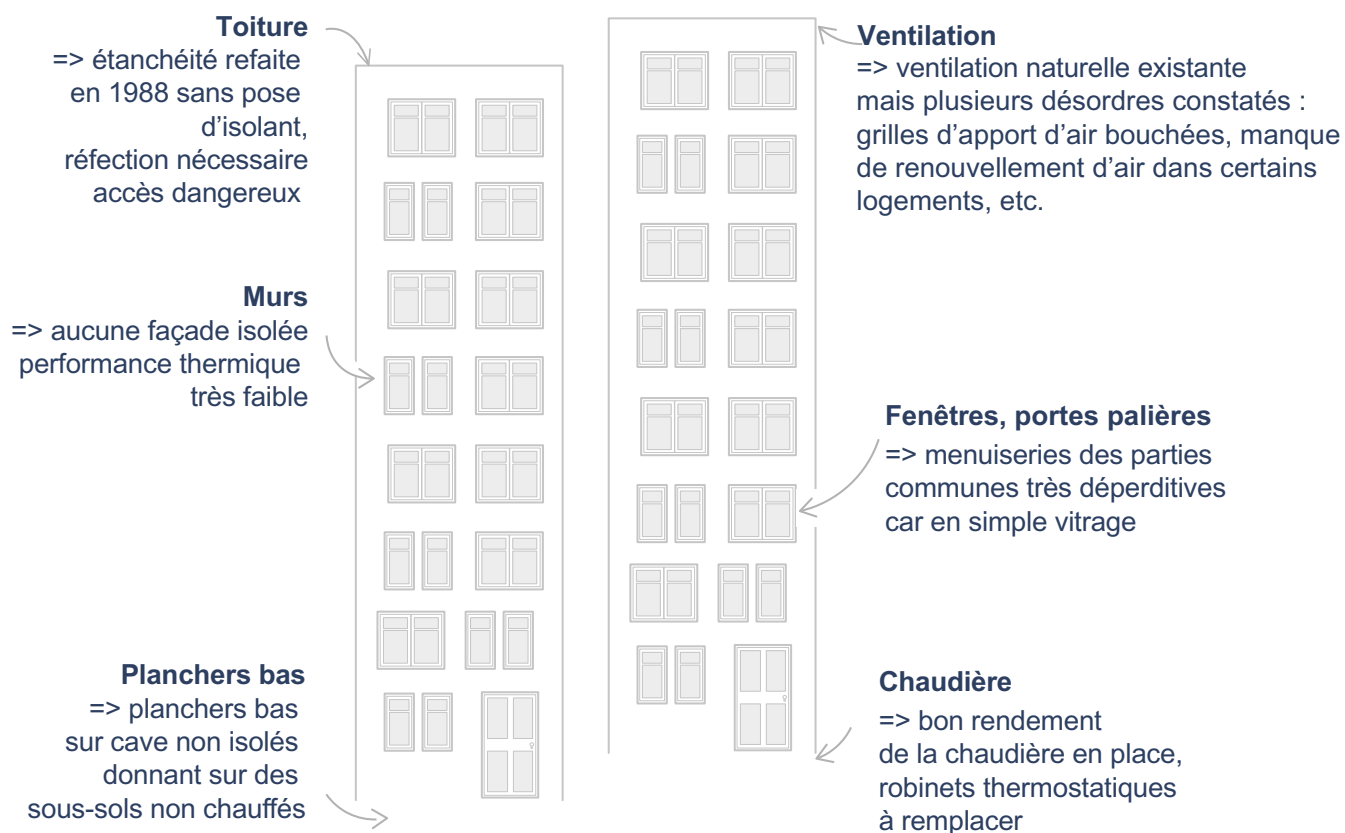
Embarqué avec enthousiasme dans l'aventure, le Conseil syndical organise une première rencontre avec Yannick Penel, technicien pour le dispositif. Après quelques réunions d'informations et beaucoup de pédagogie, l'adhésion au programme a été votée en juin 2017, lors d'une assemblée générale dédiée au projet.

“ Nous étions en catégorie F, l'isolation était donc une priorité. Ce qui nous a plu avec le dispositif, c'est que tout était géré de A à Z. La première impression a été très bonne, c'était clairement expliqué, nous avons toutes les clés pour prendre une décision. Sans être expert en travaux nous avons pris l'ampleur des travaux à faire. A la fin nous avons des fourchettes qui nous paraissaient cohérentes. Dans un premier temps nous avons retenu le maître d'œuvre, nous avons choisi celui qui était venu sur place. Nous avons eu rapidement un programme de travaux qui correspondait à ce qui nous avait été présenté dans un premier temps. Nous avons commencé à consulter les copropriétaires pour prendre la température. Globalement ils étaient intéressés, nous avons donc continué le projet jusqu'à la fameuse assemblée générale. Le projet a été intégralement présenté et finalement adopté même si certains copropriétaires étaient très frileux, notamment sur le plan financier. ”

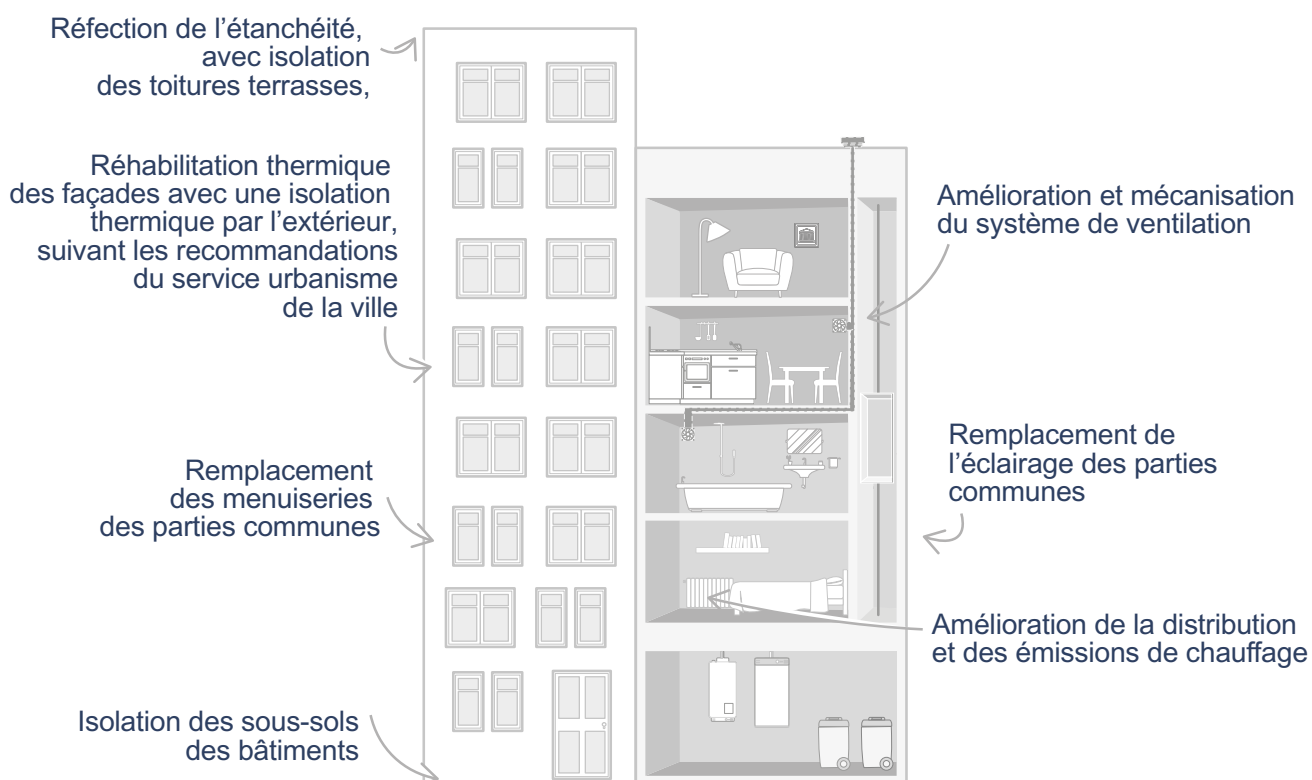
Jean-Philippe Bidonne, Membre du Conseil syndical

Les déperditions thermiques constatées avant travaux

La Résidence Le Clos était en bon état mais nécessitait des travaux de réhabilitation thermique et de mise en conformité : le bâtiment était très peu isolé, les menuiseries d'origine non encore remplacées étaient vétustes et n'étaient plus étanches à l'air, la ventilation devait être améliorée.



Les travaux réalisés sur la Résidence



Gain énergétique attendu

La situation initiale montrait un bâtiment assez énergivore. Les deux bâtiments de la Résidence affichaient une **étiquette énergétique en F avant travaux** (233 et 247 kWhEP/m².an). Le coût énergétique moyen par appartement pouvait être très fortement réduit en isolant l'ensemble du bâtiment.



Le Maître d'oeuvre, un rôle essentiel

Plusieurs entreprises sont intervenues sur le chantier de la résidence « Le Clos » sous la houlette d'Alexandre Martins, le maître d'oeuvre. Son rôle a été de coordonner les travaux, de faire le lien entre les copropriétaires et les entreprises pendant toute la durée du chantier.

Avec le référent technique Hauts-de-France Pass Copropriété, ils sont là pour rassurer les copropriétaires, répondre à leurs questions mais aussi faciliter le travail des professionnels.

“ Le projet s'est très bien passé, nous avons eu globalement des bons contacts avec les copropriétaires, de même avec les entreprises. Nous avons beaucoup échangé par mail en plus des réunions régulières. J'avais déjà participé à un projet du Hauts-de-France Pass Copropriété mais c'était ma première expérience avec le dispositif sur un chantier de cette ampleur. Ma fonction était d'être le lien entre Hauts-de-France Pass Copropriété, le conseil syndical, les copropriétaires et les entreprises. Cela demande beaucoup de pédagogie, il faut expliquer pourquoi on choisit telle ou telle solution, on essaye de trouver le juste milieu pour satisfaire tout le monde.

Initialement le chantier devait durer un an, mais il a été décalé d'un mois, dû à la crise sanitaire. La réception des travaux a débuté en août. Cette expérience a été enrichissante parce que c'est l'occasion de rencontrer des acteurs très différents, on rentre dans l'intimité des gens et notre mission est d'améliorer leur confort de vie, il y a un lien qui se crée. C'est ça qui est agréable. Avec le dispositif, il y a un vrai suivi et un gros travail de préparation en amont. Nous avons un interlocuteur en plus, maîtrise d'ouvrage déléguée, ça ajoute un échelon, rôle de conseil, d'explication technique. ”

Alexandre Martins, Maître d'oeuvre - La Séquanaise



Des entreprises investies

C'est une fois l'étude préparatoire réalisée et le programme de travaux établi que le maître d'œuvre et Hauts-de-France Pass Copropriété ont pu lancer les appels d'offres pour recruter les entreprises qui sont intervenues sur le chantier. Parmi elles, Faç'Ouest implantée à Rouen, spécialiste de l'isolation par l'extérieur et le bardage ; et l'entreprise CAELI SERVICE installée à Reims en charge de la ventilation :

“ Nous avons déjà travaillé sur 3 projets portés par le dispositif avant la résidence Le Clos. Ce qui nous intéresse, c'est que nous connaissons bien le métier de la rénovation thermique et le dispositif propose des chantiers de taille importante, une maîtrise d'ouvrage qui reste à taille humaine, des personnes avec qui l'on peut dialoguer et avec qui, les échanges sont constructifs et le règlement intervient rapidement avec un acompte. Après quelques aléas en début de chantier, nous avons eu de bons contacts avec la copropriété, une résidence à taille humaine avec une présidente exigeante mais à l'écoute. Nous avons fait une isolation par l'extérieur en laine de roche et en polystyrène avec un coefficient thermique répondant aux différentes aides, on a changé tous les garde corps, on a remis des couvertines partout, refait les peintures des portes de garages, on a refait les peintures du sol des balcons ainsi que le bardage avec un peu de nuance de couleurs et une union entre les bâtiments. ”

Xavier Carabasse, entreprise Fac'Ouest

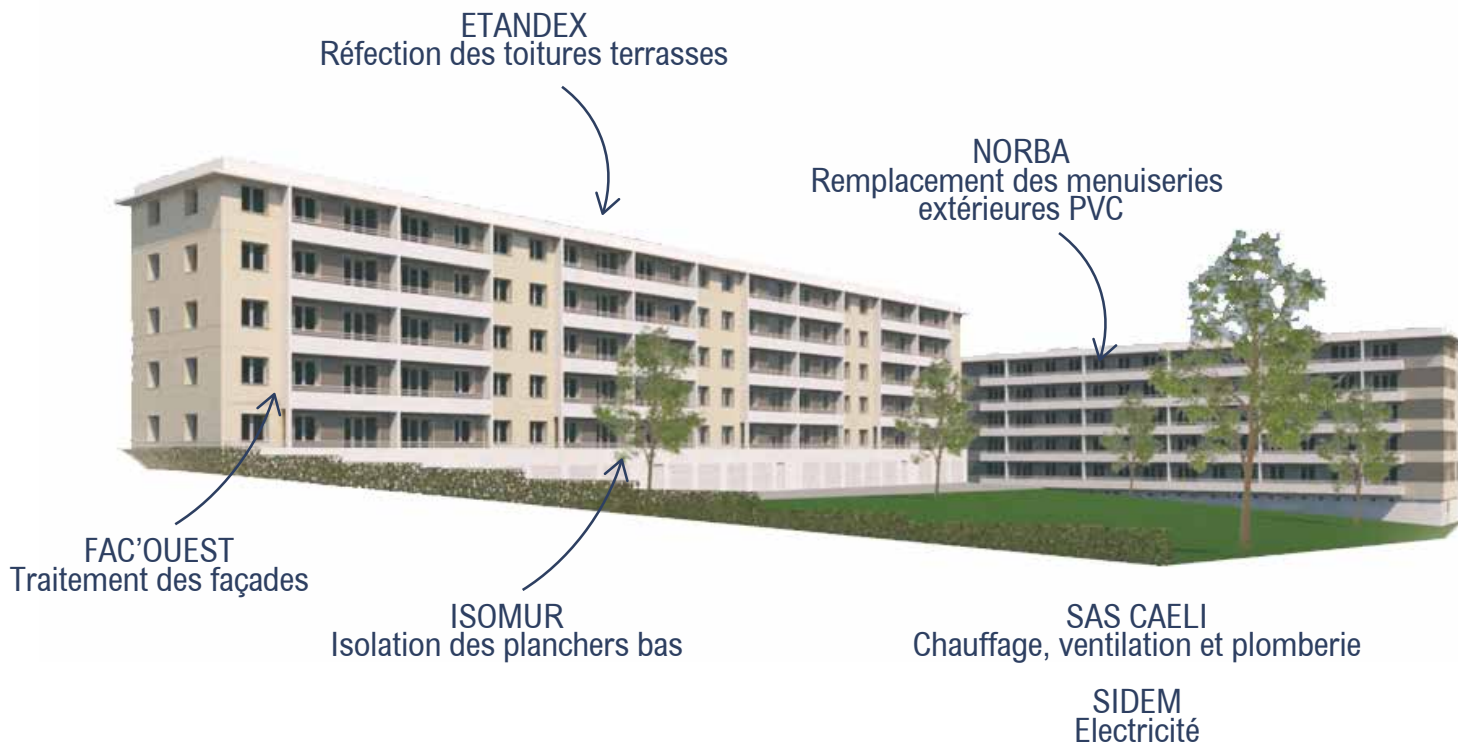
“ Notre maison mère est basée à Reims et l'agence de Beauvais a été créée deux mois avant le chantier pour le Hauts-de-France Copropriété Pass Copropriété. Pour nous ça a été une super expérience. Je connaissais ce dispositif de nom uniquement. Nous avons décidé de répondre à l'appel d'offres pour la résidence Le Clos car le chantier était à quelques minutes de notre dépôt et le timing était parfait pour nous. Nous avons installé un nouveau système d'extraction pour les gaz brûlés des chaudières qui étaient en place dans les logements en régulation hygrométrique – ce sont des bouches d'extraction à l'extérieur des logements qui régulent l'humidité -. Techniquement pour l'extraction des gaz brûlés il existe deux systèmes dont l'un est utilisé pour des logements neufs, l'autre est adapté à la rénovation. ”

Pour nous l'expérience a été très positive, nous avons eu d'excellents contacts avec le maître d'œuvre comme avec Hauts-de-France Pass Copropriété. Tout le monde avait envie d'avancer dans le même sens, c'était très constructif. L'autre avantage c'est que participer à de tels chantiers est assez peu contraignant au niveau administratif et le règlement intervient très rapidement, ce qui est appréciable et sécurisant pour nous. Il y a eu 0 conflit sur tout le chantier, c'était vraiment appréciable. Sur un chantier nous misons sur des relations de confiance et ça a été le cas ici. Tout s'est très bien passé et techniquement tout s'est bien déroulé, les bouches installées fonctionnent parfaitement.

Je n'ai pas envie de louper des dossiers Hauts-de-France Pass Copropriété ! Nous avons répondu à deux appels d'offres pour des travaux sur Amiens. Ça nous a beaucoup aidé, nous avons commencé à 3 et aujourd'hui nous sommes 8, la résidence Le Clos fait partie des chantiers de démarrage, c'était particulier pour nous. C'était vraiment un gros travail de partenariat, tout le monde était transparent et nous avons tous œuvré pour trouver les meilleures solutions. C'était vraiment une expérience positive. ”

Mathieu Le Bouffy, entreprise Caeli Service





Zoom sur le coût des travaux

TRAITEMENT DES FAÇADES	764 513 €
ISOLATION DES SOUS-SOLS	34 112 €
RÉFECTION DES TOITURES-TERRASSES	211 649 €
CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE	136 541 €
ELECTRICITÉ	69 316 €
MENUISERIES	12 926 €

COÛT DES TRAVAUX : **1 229 057 €**

A ce coût s'ajoute, pour les copropriétaires concernés, le montant pour les menuiseries privatives.

HONORAIRES SYNDIC (1.25%)	15 362 €
ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE (1.55%)	19 050 €
COÛT DE SERVICE* HAUTS-DE-FRANCE PASS COPROPRIÉTÉ	63 000 €

PRIS EN
CHARGE PAR
HAUTS-DE-
FRANCE PASS
COPROPRIÉTÉ

MAITRE D'OEUVRE (SEQUANAISE)
BUREAU DE CONTRÔLE, CONTRÔLEUR SPS
ETUDES AMIANTE, PLOMB

COÛT TOTAL DE LA RÉNOVATION
(travaux + coûts induits) **1 326 469 €**

*900€ TTC par logement pour l'ensemble du projet
(300€ pour la phase diagnostic, 300€ pour la phase maîtrise d'oeuvre puis 300€ pour la phase travaux).

Côté financement, les copropriétaires ont pu bénéficier de plusieurs aides - subventions de l'Agence nationale de l'habitat, de la Région, du Département, éco-prêt à taux zéro - pour ce chantier qui a d'ailleurs reçu un coup de pouce de l'Agglomération du Beauvaisis.

Un plan de financement optimal



Un accompagnement nécessaire sur les aides

“ Je travaille sur la résidence depuis 2018, mon travail c'est de faire de la médiation et de l'accompagnement des copropriétaires dans le projet de rénovation mais aussi de chercher toutes les aides et subventions qui pourraient être mobilisées. Le grand enjeu c'était d'avoir la confiance des copropriétaires, leur faire comprendre que la rénovation était une bonne chose et qu'il était important de faire un travail global et non un ravalement simple.

Nous avons organisé de nombreuses permanences sur site, des rencontres individuelles avec les copropriétaires Nous avons même fait la fête des voisins spéciale travaux au sein de la copropriété. Tout cela dans le but d'estimer les aides mobilisables pour chaque ménage. Les aides individuelles sont difficiles à mobiliser dans le sens où elles se fixent sur les ressources N-1 du ménage.

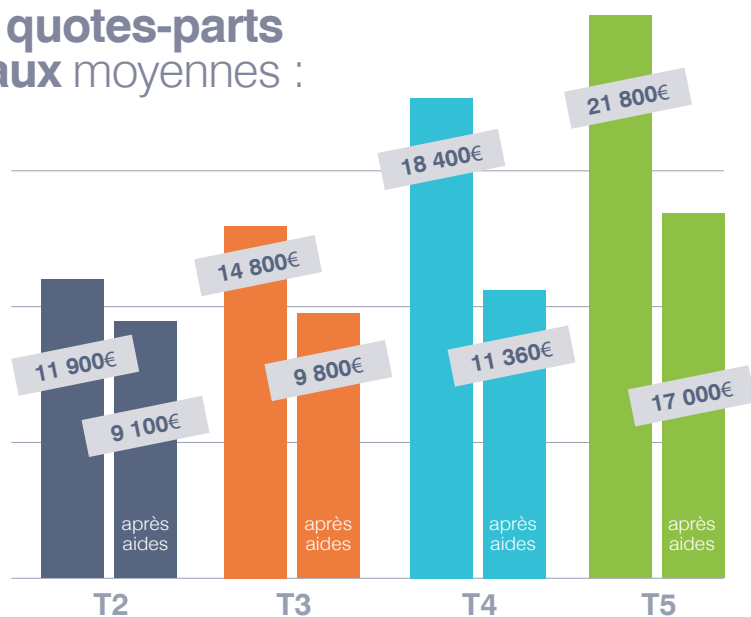
Mon travail en plus de la médiation a été le montage des dossiers auprès de tous les financeurs. Sur une copropriété de 70 copropriétaires nous avons aidé 33 ménages, presque la moitié ! C'est une grande satisfaction et une nouvelle fois un beau travail humain.

Claire Leroy, bureau d'études CITEMETRIE

Chronologie du projet



Les **quotes-parts travaux** moyennes :



Plan de financement des copropriétaires

17 433 €

DE QUOTE-PART
MOYENNE DE TRAVAUX
(TRAVAUX COLLECTIFS)

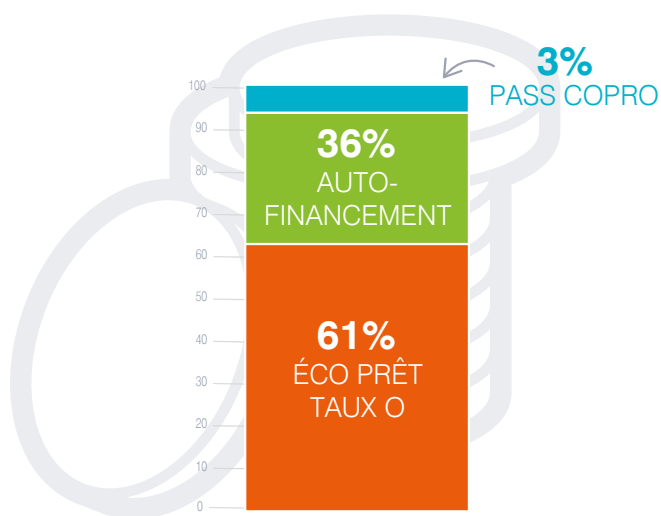
13 170 €

APRÈS
SUBVENTIONS

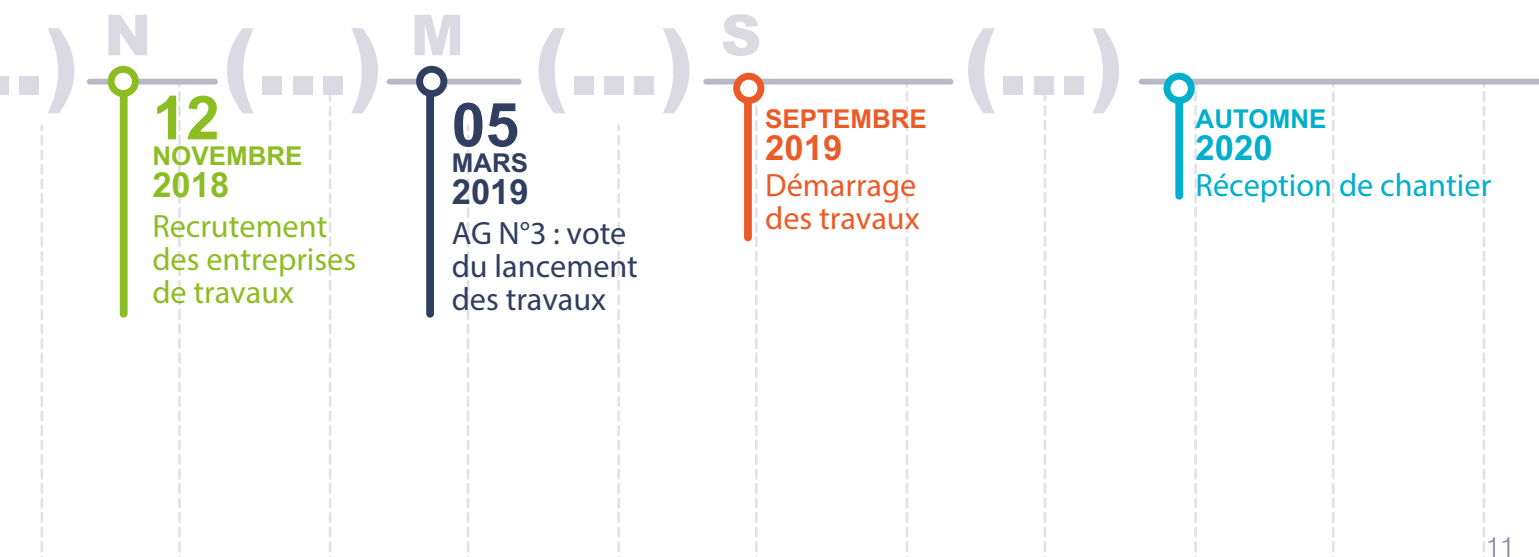
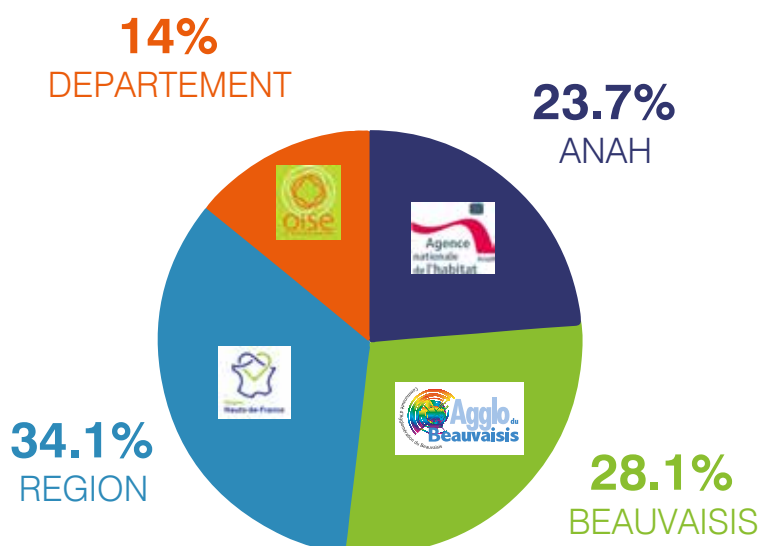
93%

DES COPROPRIÉTAIRES
BÉNÉFICIENT DES AIDES

Les **financements** choisis par les copropriétaires :



Les **subventions** mobilisées :



Pourquoi rénover en copropriété ?



Faire des économies d'énergie

Le chauffage représente en moyenne 75 % de la consommation d'énergie d'un appartement. En isolant mieux leur logement, en le dotant d'équipements plus performants, les copropriétaires réduisent leurs consommations d'énergie et font des économies.



Améliorer leur confort (hiver et été)

Après les travaux de rénovation énergétique, les copropriétaires n'auront plus trop froid l'hiver ou trop chaud l'été. Ils bénéficieront également d'un air intérieur plus sain !



Valoriser leur bien

Aujourd'hui, lors d'une vente ou d'une location, la performance énergétique du logement est devenu un critère déterminant pour l'acheteur et le loueur. Dans le cas d'une vente, elle peut devenir un argument de négociation du prix d'achat. L'impact de la performance énergétique sur le prix de vente d'un logement n'est pas négligeable. Porter un logement à un bon niveau de performance énergétique, c'est donc lui donner des atouts supplémentaires !



Bénéficier des aides financières avant qu'il ne soit trop tard

Des dispositifs financiers incitatifs sont mis en place par l'état et les collectivités territoriales : Eco-prêt à taux zéro collectif, Crédit d'Impôt Développement Durable, Taux de TVA réduit à 5.5%, aides de l'ANAH, des collectivités, etc.



Bénéficier de l'accompagnement Hauts-de-France Pass Copropriété

Un accompagnement complet : technique, méthodologique et financier pour faciliter leur projet et en assurer le succès !



Adapter leur bien aux nouvelles technologies

Les réglementations en faveur des économies d'énergie évoluent régulièrement. Il est essentiel d'être bien informés, nous nous y engageons !



Un dispositif régional dédié à la rénovation énergétique des copropriétés :

Un accompagnement tout au long du projet

→ indispensable pour réussir !

Trop souvent, la rénovation en copropriété est réalisée dans l'urgence, sans inclure l'énergétique ou de manière inefficace. Intégrer les aspects énergétiques, architecturaux, administratifs et financiers permet de maximiser les économies d'énergie et les subventions à percevoir sur le projet pour en limiter son coût.

Hauts-de-France Pass Copropriété conseille, sollicite les compétences adaptées à chaque étape, propose des solutions pour la bonne réalisation du projet.



CONCEPTION DU PROJET

(réalisation d'un audit énergétique, des études thermique, amiante, plomb, etc., définition du programme de travaux, chiffrage estimatif des travaux)

CONSULTATION DES ENTREPRISES DE TRAVAUX

(élaboration des documents de consultation, analyse des offres, tenue de réunions, de permanences, informations auprès de la copropriété, définition du plan de financement optimisé, etc.)

RÉALISATION DES TRAVAUX

(avance du financement pour le lancement du chantier, proposition de solutions de financement pour le reste à charge des copropriétaires, accompagnement après travaux pendant 3 ans)



Efficacité Gain de temps

6 professionnels à recruter pour préparer le projet

=

18 devis minimum à obtenir avant de démarrer !

Sans compter tous les devis des entreprises de travaux

**Hauts-de-France
Pass Copropriété
s'en charge pour vous !**



Un accompagnement pour 300 à chaque étape.

Ça intègre :

Recrutement du maître d'œuvre, de l'architecte, du bureau d'études thermique et fluide, du diagnostiqueur amiante et plomb, du Coordonnateur Sécurité Protection Santé, du bureau de contrôle, des entreprises et artisans

+

l'accompagnement tout au long du projet

=

3x300 euros
soit 900 euros
si le projet aboutit à la réalisation des travaux

Pas de frais supplémentaire !

Un plan de financement optimisé pour tous les copropriétaires

un financement personnalisé et adapté à chacun !

De nombreux dispositifs d'aides octroyés par divers organismes, et selon des conditions variables existent pour financer vos travaux et votre reste à charge. Pour s'y retrouver et élaborer un plan de financement optimal, il est nécessaire de se faire accompagner.

Un plan de financement intégrant toutes les subventions à la rénovation énergétique

- Aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Incitations fiscales : déduction fiscale des revenus fonciers (pour les copropriétaires bailleurs),
- TVA à taux réduit sur les travaux énergétiques
- Aides des collectivités locales.

et des solutions financières permettant de sécuriser chaque copropriétaire.

- Autofinancement
- « Fonds travaux » de la copropriété
- Eco-prêt à taux zéro « copropriété »
- Financement Hauts-de France Pass Copropriété

IMPORTANT !

Dans le cadre de son accompagnement, Hauts-de-France Pass Copropriété permet de lancer les travaux sans attendre le déblocage des fonds puisqu'il avance la totalité du financement nécessaire (modalités de remboursement personnalisé pour chaque copropriétaire).

Un travail d'information et de médiation auprès des copropriétaires

information et pédagogie pour convaincre un collectif !

Un travail de proximité déterminant pour fédérer et créer une dynamique collective autour du projet. Bien en amont de chacune des Assemblées Générales, l'équipe Hauts-de-France Pass Copropriété organise des réunions publiques, tient des permanences sur site, etc. avec pour mot d'ordre : convaincre de l'opportunité des travaux, répondre aux questions, rassurer les propriétaires sur l'opération à venir et son mode de financement.

L'implication du conseil syndical et du syndic est un facteur clé de réussite dans le projet. La préparation des Assemblées Générales se fait grâce à un travail partenarial en lien étroit avec le conseil syndical.

Co-construction

Les copropriétaires sont acteurs de leur projet, c'est leur copropriété !

Nous prenons en compte leurs attentes, leurs doutes et restons à leur écoute.

Leur intérêt est de s'impliquer dans le projet!





Résidence JEAN MOULIN
40 logements - Amiens



Résidence MONTJOIE
42 logements - Amiens



Résidence MARATHON
40 logements - Amiens

17 COPROPRIÉTÉS
représentant
1259 logements



Résidence QUEBEC
180 logements - Amiens



Résidence DISCOBOLE
20 logements - Amiens



Résidence ABLADENE
36 logements - Amiens



Résidence DECATHLON
30 logements - Amiens



Résidence LES FACULTÉS
156 logements - Villeneuve d'Ascq



Résidence BOIS DE BOULOGNE
80 logements - Lille



Résidence ETIENNE DOLLET
66 logements - Hellennes



Résidence HÉLÈNE
228 logements - Montataire



Résidence ALBERT DUGUE
97 logements - Creil



Résidence LE CLOS
70 logements - Beauvais



Résidence LES BRUYERES
59 logements - Nogent-sur-Oise



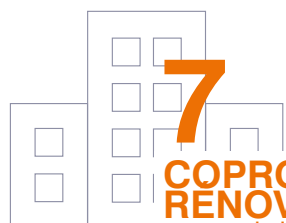
Résidence GOUILLEUX PAUQUET
9 logements - Creil



Résidence ARISTIDE BRIAND
56 logements - Compiègne



Résidence LES GRANDS JARDINS
50 logements - Villeneuve St Germain



707

COPROPRIÉTÉS RENOVÉES,
en suivi après travaux
représentant
logements



3

COPROPRIÉTÉS EN PHASE CONSULTATION DES ENTREPRISES
représentant
logements

109

1

COPROPRIÉTÉ EN TRAVAUX
représentant
36 logements



6

COPROPRIÉTÉS EN PHASE CONCEPTION DU PROGRAMME DE TRAVAUX
représentant
logements



407



CONTACTS

Alice Morcrette, Directrice

alice.morcrette@hautsdefrance-spee.fr / (+33) 3 65 88 95 12

Laurent Gayral, Responsable financements

laurent.gayral@hautsdefrance-spee.fr / (+33) 3 65 88 95 17

Lucie Diop, Chargée de mission copropriétés

lucie.diop@hautsdefrance-spee.fr / (+33) 3 65 89 07 19

Kemal M'Fougoulie, Chargé d'études de la rénovation énergétique

kemal.mfougoulie@hautsdefrance-spee.fr / 03 65 88 95 63

Céline Willierval, Responsable communication et marketing territorial

celine.willierval@hautsdefrance-spee.fr / (+33) 3 65 88 95 16

PLUS D'INFOS ...

www.pass-renovation.hautsdefrance.fr

 @passrenovation

 Pass Renovation

